



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6371^e séance

Mardi 10 août 2010, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Ebner
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Japon	M. Sumi
	Liban	M. Khachab
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/409)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/409)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande que le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Ministre à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai également reçu du représentant du Tchad une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Antoine Gambi, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

Sur l'invitation du Président, M. Gambi (République centrafricaine) et M. Allam-mi (Tchad) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M. Youssef Mahmoud, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de

la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmoud à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/409, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Youssef Mahmoud, à qui je donne maintenant la parole.

M. Mahmoud (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter aux membres du Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2010/409). Il s'agit du premier rapport établi depuis l'adoption par le Conseil de la résolution 1923 (2010), le 25 mai, qui modifie le mandat de la MINURCAT. Le rapport dont le Conseil est saisi présente une analyse de la situation en matière de sécurité et sur le plan humanitaire et propose un bilan des progrès accomplis dans la réalisation, par le Gouvernement tchadien, des tâches et objectifs fixés aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1923 (2010) et dans la mise en œuvre du mandat de la MINURCAT. Le rapport contient également une évaluation des options internationales et régionales qui s'offrent à la République centrafricaine sur la base de l'analyse faite par le Secrétaire général des conséquences du départ de la MINURCAT de la zone nord-est du pays.

Suite à l'adoption de la résolution 1923 (2010), la MINURCAT s'est employée à adapter ses activités et sa position dans l'est du Tchad à son nouveau mandat. Ainsi, le 27 mai, sa composante militaire a cessé toutes patrouilles et escortes de sécurité pour limiter ses activités à celles décrites aux paragraphes 10 et 11 de la résolution. Au 15 juillet, la force de la MINURCAT ne comptait plus que 2 174 personnes : 1 878 au Tchad et 296 dans le nord-est de la République centrafricaine. Elle dispose désormais de quatre bases d'opérations

principales, trois dans l'est du Tchad et une dans le nord-est de la République centrafricaine.

S'agissant de la situation sur le plan de la sécurité, je la résumerai de la manière suivante. Au cours de la période couverte par le rapport, soit un mois et demi, les quelques activités criminelles existantes et les actes de banditisme ont continué de représenter la menace principale à la sécurité dans l'est du Tchad. Comme c'était le cas durant les précédentes périodes considérées, aucune information n'a signalé que des civils étaient pris pour cibles, ni fait état de nouveaux déplacements de population importants.

À partir du 27 mai, date à laquelle la force de la MINURCAT a cessé ses patrouilles et escortes, le Gouvernement a assumé l'entière responsabilité de la sécurité et de la protection des civils et des agents humanitaires dans l'est du Tchad. Malgré la complexité de la situation en matière de sécurité et les contraintes logistiques et autres, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour relever ce défi.

Le Détachement intégré de sécurité (DIS) multiplie les escortes humanitaires et les patrouilles à l'intérieur des camps de réfugiés et autour, ainsi que dans les principales villes, à raison d'une augmentation de 21 à 25 % par rapport aux précédentes périodes. Le 1^{er} juillet, le Gouvernement a également lancé un nouveau dispositif de coordination des patrouilles de sécurité et des escortes humanitaires. Ce dispositif, mis en place dans 13 localités de l'est du Tchad, remplacera le précédent dispositif de coordination géré par la MINURCAT. La force commune de surveillance des frontières, tchadienne et soudanaise, dont le quartier général doit être transféré ce mois-ci d'El Geneina à Abéché, a également poursuivi ses patrouilles le long de la frontière afin d'empêcher la circulation d'armes et le banditisme transfrontières, ce qui a conduit à une augmentation des échanges commerciaux transfrontaliers et des déplacements des populations civiles.

Suite aux nombreuses attaques dont ont fait l'objet des travailleurs humanitaires en juin, le Président Déby a renvoyé le gouvernement de la région de l'Ouaddai, à Abéché. En juillet, le nombre d'incidents a baissé, également en raison du début de la saison des pluies.

Concernant la situation humanitaire, des informations encourageantes nous sont parvenues sur le retour de plusieurs personnes déplacées. La dégradation récente des conditions de sécurité au

Darfour a toutefois entraîné de nouvelles arrivées de réfugiés soudanais, qui restent toutefois limitées jusqu'à présent. Quelque 70 organisations humanitaires internationales continuent d'apporter une aide à 255 000 réfugiés soudanais, à 168 000 déplacés dans l'est du Tchad et à 64 000 réfugiés centrafricains dans le sud-est du Tchad. Environ 150 000 membres de la population d'accueil ont aussi reçu une assistance humanitaire.

Selon les organismes humanitaires, depuis avril 2010, les régions du Dar Sila et de l'Ouaddai ont accueilli un flux constant de déplacés rentrant chez eux, dont le nombre est estimé à 20 000 personnes. Il faudra toutefois du temps pour déterminer combien de ces retours correspondent à des réinstallations permanentes et combien à des déplacements saisonniers.

Le 1^{er} juin, en application des dispositions de la résolution 1923 (2010), le Gouvernement tchadien et l'ONU ont créé le Groupe de travail conjoint de haut niveau, présidé par le Chef de la coordination nationale d'appui au déploiement de la Force internationale à l'est du Tchad (CONAFIT) et composé de représentants de la MINURCAT, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des forces de sécurité tchadiennes. Le Groupe de travail se réunit tous les mois pour évaluer la situation sur le terrain en matière de protection des civils et la mise en œuvre des mesures adoptées par le Gouvernement en application du paragraphe 4 de la résolution 1923 (2010).

Durant cette période, la MINURCAT a continué de s'acquitter de son mandat dans les domaines de l'état de droit, en fournissant notamment une assistance et des conseils au DIS ainsi qu'aux secteurs judiciaire et pénitentiaire, dans l'est du Tchad, et de la surveillance des droits de l'homme; de leur défense et de leur protection, en axant en particulier ses efforts sur les violences sexuelles et sexistes. Parallèlement, elle a élaboré des stratégies visant à consolider les résultats obtenus dans ces domaines et à jeter les bases nécessaires à leur pérennisation par le Gouvernement tchadien et ses partenaires. À cet égard, la MINURCAT est en train d'étudier, avec l'équipe de pays des Nations Unies, comment intégrer certaines activités de la Mission à ses processus de planification, et particulièrement le programme de relèvement rapide de l'est du Tchad, mené en particulier par le Programme des Nations Unies pour le développement.

La question du maintien du DIS requerra l'attention constante du Gouvernement tchadien, d'autant que le retrait de la MINURCAT sera effectif dans très peu de temps. Le Gouvernement et l'ONU ont créé un groupe de travail technique mixte qui s'emploie, depuis juin, à élaborer un plan pour le maintien du DIS.

Pour sa part, la MINURCAT a déjà commencé ses activités de consolidation et de pérennisation du DIS. La construction de tous les ouvrages prévus pour soutenir le DIS devrait être achevée d'ici au 31 décembre, à l'exception du forage de puits aux postes de police, qui ne peut commencer avant la fin de la saison des pluies, en octobre.

S'agissant de la République centrafricaine, le Secrétaire général propose, dans son rapport présenté au Conseil, deux options permettant de limiter au maximum les conséquences du retrait de la MINURCAT du nord-est du pays. Le risque que courent les civils, les personnes déplacées, les réfugiés et les travailleurs humanitaires dans le nord-est reste bien réel. L'absence de progrès durables dans la lutte contre les menaces à la sécurité menée dans le nord-est de la République centrafricaine est due principalement à la faible présence de ses forces armées et à leurs capacités limitées sur le plan logistique et autre.

Dans ce contexte, le Secrétaire général propose au Conseil de sécurité d'envisager deux options. Le Conseil se souvient peut-être que la première consiste à mettre en place une force de maintien de la paix des Nations Unies dans le nord-est de la République centrafricaine afin de prévenir l'insécurité dans la région et d'assurer la sécurité et l'extraction *in extremis* du personnel humanitaire jusqu'à ce que le Gouvernement centrafricain dispose des capacités dissuasives requises. Le Secrétariat évalue à un millier de personnes environ les effectifs militaires et civils qui seraient requis. D'après les premières estimations, le coût de cette opération devrait osciller entre 98 et 122 millions de dollars par an.

La deuxième option consisterait principalement à renforcer les efforts à moyen et à long terme déployés pour renforcer les capacités de l'État centrafricain dans le domaine de la sécurité et du régime de droit et à prendre sans délai des mesures visant à améliorer les moyens d'action des forces armées de la République centrafricaine dans le nord-est. Cette option pourrait être complétée par une force de patrouille des frontières commune au Gouvernement centrafricain,

d'une part, et aux Gouvernements tchadien et soudanais, d'autre part, conformément aux accords que le Gouvernement centrafricain a signés avec les pays voisins il y a quelque temps.

L'aide au renforcement des capacités étatiques et sécuritaires de la République centrafricaine pourrait être fournie sur une base bilatérale ou multilatérale, notamment par le biais de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), avec l'appui de l'Union africaine et des autres partenaires régionaux d'exécution qui sont en réalité déjà sur le terrain en République centrafricaine par le biais de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). Au cours des contacts préliminaires avec les responsables de la CEEAC, de la MICOPAX et de l'Union africaine, la plupart de ces interlocuteurs ont indiqué qu'ils étaient prêts à examiner cette option.

Monsieur le Président, hier, vous avez eu l'occasion de rencontrer le Ministre des affaires étrangères, M. Antoine Gambi, qui vous a présenté la position du Gouvernement centrafricain. En juin, le Premier Ministre, M. Touadera, m'avait fait part de cette même position, qui m'a été confirmée en juillet par le Président François Bozizé, qui a réaffirmé qu'en ce qui concerne le nord-est de la République centrafricaine, l'option préférable était celle qui permettrait de renforcer les capacités des forces de sécurité centrafricaines.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, et sur la base de son analyse de la situation et de la position du Gouvernement centrafricain énoncée plus haut, le Secrétaire général pense que la deuxième option est la plus indiquée. Bien entendu, il est prêt à apporter son appui. À cet égard, je tiens à ajouter que la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix pourrait jouer un rôle de catalyseur.

Suite à l'adoption de la résolution 1923 (2010), la MINURCAT s'est employée à élaborer les plans nécessaires en vue du retrait de tout son personnel civil et militaire d'ici au 31 décembre 2010, et de la liquidation de la Mission, qui commencera le 1^{er} janvier 2011, à moins que le Conseil n'en décide autrement. À ce propos, je tiens à signaler que la réduction initiale des effectifs de la composante militaire s'est déroulée de façon sûre et en bon ordre. À cet égard, je tiens à remercier le Gouvernement tchadien de sa coopération avec la MINURCAT. Je voudrais également remercier tous les pays

fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour l'appui sans faille qu'ils ont apporté à la MINURCAT pendant cette dernière phase de son mandat.

(l'orateur poursuit en français)

En guise de conclusion, Monsieur le Président, je souhaiterais souligner les trois points suivants.

Pendant les six semaines qui ont suivi l'adoption de la résolution 1923 (2010), le Gouvernement tchadien n'a ménagé aucun effort pour assumer, graduellement, sa responsabilité de protection des civils. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, des mesures vigoureuses ont été prises.

Deuxièmement, le DIS a fait des avancées considérables, avec les autres forces de sécurité, pour assumer la protection de l'espace humanitaire. Cependant, beaucoup reste à faire par le Gouvernement et la MINURCAT, pendant les derniers mois de la Mission. De nombreux défis restent à surmonter. La pérennisation du DIS sera un processus long et laborieux, qui demandera toute l'attention du Gouvernement et de ses partenaires.

Troisièmement et finalement, il faudra trouver une solution urgente, dans les deux prochains mois, pour combler le vide sécuritaire que créera le départ de la MINURCAT du nord-est de la République centrafricaine.

Le Président *(parle en russe)* : Je remercie M. Mahmoud de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. le général Antoine Gambi, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie de la République centrafricaine.

M. Gambi (République centrafricaine) : Je voudrais exprimer ici toute mon appréciation du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2010/409), qui vient d'être présenté par son Représentant spécial au Tchad et en République centrafricaine. Je voudrais, à la suite de ce rapport, en relever quelques points qui me paraissent appeler quelques précisions, en vue d'une plus juste compréhension de la situation en République centrafricaine et des attentes légitimes que le peuple et le Gouvernement centrafricains nourrissent de l'expérience de cette force de maintien de la paix.

La situation politique actuelle en République centrafricaine est marquée par la préparation des élections législatives et présidentielle, dont la date

vient d'être fixée au 23 janvier 2011. Comme le Conseil le sait, ces élections devaient initialement se dérouler vers la fin du premier semestre de cette année. Mais, en dépit de l'engagement ferme pris par le Président de la République, S. E. le général d'armée François Bozizé, d'organiser ces consultations dans les délais constitutionnels, celles-ci ont été reportées à deux reprises, en raison du calendrier des opérations préélectorales, perturbé par les retards dans le recensement, dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, par la persistance de l'insécurité, mais surtout, par les contraintes financières.

À la suite de ce report, réclamé à la fois par nos partenaires et par les partis politiques de l'opposition démocratique, la société civile, ainsi que les groupes armés, l'Assemblée nationale a voté une loi constitutionnelle prorogeant le mandat du Président de la République et des députés jusqu'aux prochaines élections. Il en résulte un maintien de la stabilité des institutions centrafricaines, eu égard à l'histoire récente de notre pays, à l'environnement et aux enjeux géostratégiques de conflits dont la dimension régionale n'échappe à personne, notamment la crise du Darfour et ses conséquences pour la République centrafricaine. À ces conséquences sont venues s'ajouter, depuis un peu plus d'un an, celles liées à la présence sur le territoire centrafricain de la rébellion de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui tue, pille et viole dans la partie orientale de notre pays, frontalière avec le Soudan et la République démocratique du Congo.

Rappelons ici que la République centrafricaine ne partage pas de frontière avec l'Ouganda. Mais une rébellion ougandaise se trouve sur le territoire centrafricain et commet les pires exactions, aussi bien sur les populations centrafricaines que sur l'économie de notre pays.

C'est la situation d'insécurité et d'instabilité dans le nord-est du pays qui a amené le Conseil de sécurité à décider, par la résolution 1861 (2009), un déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, afin d'assurer la stabilisation dans la région, suite aux conséquences prolongées des troubles politico-militaires des années 90.

Maintenant que le mandat de la MINURCAT se termine, il y a lieu d'envisager l'avenir dans cette partie encore fragile du territoire centrafricain qui peut retomber dans la violence, compte tenu des multiples facteurs déstabilisateurs comme l'insécurité transfrontalière, le banditisme, les poches de rébellion,

les conflits interethniques et une faible présence des forces de défense et de sécurité, ainsi que d'autres défis émergents.

Le mandat de la MINURCAT, consistant à assurer la sécurisation de l'aérodrome de Birao, à mener des patrouilles limitées dans son voisinage, à protéger et à extraire les humanitaires en cas de besoin, a été exécuté. Il y a eu une franche collaboration entre la Mission et les autorités centrafricaines dans l'accomplissement de ce mandat. Mon gouvernement saisit cette occasion pour remercier de vive voix tous les pays qui ont volontairement et sincèrement contribué à cette force de maintien de la paix ayant apporté une réelle accalmie à Birao et ses environs, ainsi que dans le nord de la Haute-Kotto, à Sam Ouandja.

Cette mission s'est également effectuée dans la transparence, grâce à la vigilance du Secrétaire général qui n'a su ménager aucun effort dans la mise en œuvre des clauses du contrat. Cependant, l'annonce du retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, qui aura des conséquences dangereuses si l'on n'y prend garde, a suscité une vive réaction du Gouvernement centrafricain, dont l'assise dans cette partie de notre territoire n'est pas garantie à cause de la fragilité et de la faiblesse des capacités de ses forces de défense et de sécurité.

En conséquence, le Chef de l'État et Président de la République, S. E. le général François Bozizé, a adressé une lettre datée du 15 février 2010 au Secrétaire général pour solliciter des conseillers, instructeurs et observateurs issus de la MINURCAT afin d'encadrer les forces armées centrafricaines. Nous accueillons avec satisfaction le paragraphe 82 du rapport du Secrétaire général, qui tient compte des vœux du Gouvernement de la République centrafricaine demandant le renforcement de ses forces de défense et de sécurité dans le nord-est du pays, qui s'avère le « ventre mou » de son territoire, caractérisé par une insécurité permanente compte tenu de sa position géostratégique. Par cette recommandation soumise à l'appréciation des membres du Conseil de sécurité que mon gouvernement espère voir adopter, il s'agit pour nous d'acquérir une armée républicaine forte, aguerrie et durable, capable de faire face à toutes les situations possibles.

C'est pourquoi nous souhaitons un encadrement des Forces armées centrafricaines (FACA), la formation de la police, de la gendarmerie, un suivi et des besoins en équipements suivants : uniformes,

tenues, gilets, moyens de mobilité, de transmission, de communication et d'observation, et casernes.

La période actuelle, qui s'étendra jusqu'à la fin de 2010 et au début de 2011 est particulièrement cruciale pour la République centrafricaine. Le retrait de la MINURCAT, la phase transitoire, les échéances électorales, l'après-élections, auxquels s'ajoutent le référendum au Sud-Soudan, la question de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), constituent autant de facteurs qui devraient appeler l'attention de la communauté internationale sur le problème centrafricain.

La responsabilité première d'assurer la paix et la sécurité internationales revient au Conseil de sécurité. La République centrafricaine ne veut pas, et ne peut pas, échouer. Elle compte donc sur le soutien avéré du Conseil pour relever les défis cités plus haut et d'autres nouveaux.

Une sage décision de la part du Conseil nous serait d'un grand soulagement. De son côté, le Gouvernement centrafricain s'attelle déjà, au travers de consultations bilatérales, à faire réactiver les accords liés aux patrouilles conjointes transfrontalières. Il s'apprête à augmenter les effectifs des forces armées centrafricaines dans le nord-est d'un bataillon supplémentaire, car les défis sont énormes s'il faut protéger Birao et ses environs, contenir les groupuscules de bandits transfrontaliers et les braconniers, assurer la sécurité des camps de réfugiés et contenir les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et surtout combattre les groupes rebelles de la LRA, qui ont déjà atteint un point de chute à la porte de la région de la Vakaga, c'est-à-dire au nord de la Haute-Kotto.

D'autres consultations se tiendront dans les semaines à venir avec les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, pour déterminer les possibilités de contribution à la recommandation du Secrétaire général figurant dans son rapport. Cette recommandation vient à point nommé parce qu'elle s'insère parfaitement dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité que le Gouvernement centrafricain a du mal à faire démarrer, faute de moyens. Elle est également opportune à plus d'un titre puisque le programme de désarmement et de mobilisation a déjà commencé dans la région nord-ouest, alors qu'il devrait en être de même dans la région est, où l'insécurité peine à s'arrêter.

Dans le souci de stabiliser tous les territoires pour permettre à la population centrafricaine d'exercer son

devoir civique, il convient de souligner que la deuxième option proposée par le Secrétaire général doit instamment être mise en œuvre dans les tout prochains jours. L'urgence s'impose, car nous sommes à la veille du 15 octobre 2010, date limite de fin des opérations de la MINURCAT dans le nord-est de la République centrafricaine.

Si le principe d'acceptation du paragraphe 82 est acquis, il doit être suivi d'effets immédiats. Le Gouvernement compte par conséquent sur la bonne volonté des États Membres et de la MINURCAT de lui fournir des instructeurs, un encadrement adéquat et des équipements élémentaires pour ses forces de défense et de sécurité. La paix n'a pas de prix dans ce genre d'opération où la vie de milliers de personnes est en danger.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

M. Allam-mi (Tchad) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil au cours de ce mois d'août. Je voudrais également saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine et réaffirmer que mon pays partage avec le sien ses préoccupations, se tient à ses côtés et joint sa voix à la sienne pour appeler la communauté internationale à le soutenir.

S'agissant du rapport du Secrétaire général (S/2010/409) qui nous a été présenté par son Représentant spécial, M. Mahmoud, dont je salue la présence parmi nous, je voudrais dire qu'il reflète au mieux la réalité sur le terrain et les préoccupations des uns et des autres – de nous-mêmes comme de nos partenaires humanitaires. Nous nous félicitons donc de la qualité de ce rapport.

Nous voudrions saisir l'occasion pour souligner que nous n'avons ménagé aucun effort pour respecter la mise en œuvre de la feuille de route définie par la résolution 1923 (2010) adoptée le 25 mai 2010 par le Conseil de sécurité. Nous voudrions surtout réitérer notre engagement de protection des civils, notamment des réfugiés et des personnes déplacées, jusqu'à leur retour volontaire sur leurs sites d'origine. Cela implique, bien sûr, sans l'ombre d'un doute, que le Détachement intégré de sécurité (DIS) – qui était d'abord, faut-il le rappeler, une institution créée par le Tchad avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avant d'être renforcé par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) – soit

maintenu et renforcé en effectifs, en moyens et s'agissant du soutien des forces de défense et de sécurité tchadiennes. C'est ce qui se passe en ce moment et se poursuivra après le retrait total de la MINURCAT.

Pour donner au Conseil une petite idée de l'effort que nous supportons pour ce qui est de la sécurisation de la zone est du pays, il nous faut signaler qu'il représente près de 12 millions de dollars par mois, imputés sur nos ressources propres. Aussi souhaiterions-nous que la communauté internationale poursuive ses efforts pour nous aider à alléger le fardeau. Concrètement, les infrastructures promises doivent être réalisées au profit, bien entendu, du DIS et des institutions judiciaires et pénitentiaires. Le Fonds d'affectation spéciale doit survivre après la MINURCAT pour entretenir les besoins du DIS, lequel est une force spéciale pilote qui fait la fierté des Nations Unies et du Tchad car c'est une unité de police communautaire assez originale et dont le rôle sur le terrain est d'une importance capitale. C'est le lieu de renouveler notre reconnaissance et nos remerciements à ceux qui contribuent généreusement à ce Fonds et de lancer un appel pour que ces efforts soient poursuivis avec, nous le souhaitons, les encouragements du Conseil de sécurité.

À cet égard, je ne saurais finir mon propos sans signaler que le plan relatif au dispositif tchadien de prise en charge du DIS, attendu par le Conseil de sécurité pour le 31 juillet, sera transmis incessamment au Conseil. Le retard enregistré est dû au fait que nous attendions quelques indications de la MINURCAT sur sa prise en charge du DIS afin de les intégrer dans notre rapport.

Nous prenons également bonne note des préoccupations et observations exprimées çà et là, de manière informelle, par les membres du Conseil de sécurité et nous tâcherons de leur donner du mieux que nous pourrions les suites appropriées.

Enfin, nous réitérons notre entière coopération avec l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement de sa noble mission de paix dans notre pays et dans la sous-région.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.